L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 FEVRIER 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 FEVRIER.

TARIF D'ANNONCES.

[illegible]

Les annonces au mois, trois mois, [illegible] payeront [illegible] du [illegible].

Les annonces en anglais, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à la suite des [illegible] du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces, auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, [illegible] qui sera convenue ensemble; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les annonces d'encans d'affaires paieront 20 cents dans la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les avis pour les personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

Abonnés des campagnes.

Les personnes habitant la campagne qui désireraient s'abonner à l'*Abeille* peuvent le faire en nous adressant simplement, dans une lettre confiée à la malle, leur nom et l'indication du bureau de poste où doit être envoyé le journal. Il va sans dire que le montant de l'abonnement est payable d'avance en billets de la ville ou des Etats-Unis. Il est si rare que des lettres renfermant de petites valeurs s'égarent, qu'on ne risque presque rien à placer un billet dans une enveloppe.

Nous recevons des abonnements à l'édition quotidienne de l'*Abeille* pour trois mois et plus, à raison de trois piastres par trimestre; et à l'édition semi-hebdomadaire, pour six mois et plus, à raison de deux piastres et demi le semestre.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par J B Walton & Dufossat—à la Bourse des Négociants et des Banquiers, une habitation située dans la paroisse de Plaquemines, connue sous le nom "d'Habitation Belmont" située sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ quarante-neuf milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, avec une sucrerie, &c. Aussi, un nombre de [illegible], [illegible] l'habitation, mules, &c.

Par G. de Fériet—à la Bourse des Négociants et des Banquiers, une magnifique maison en briques, à étage, et dépendances, dans la rue St Pierre entre Claiborne et Derbigny, parfaitement élégante et confortable; 5 terrains dans la rue du Canal; 11 terrains dans la rue Rampart, entre les rues Dumaine et St Anne; un lot borné par les rues Prieur, O'Reilly, Roman et Aubry; une magnifique résidence située derrière rue Urquhart, entre les rues Marigny et Mandeville, bien connue comme la superbe résidence [illegible], tout près du Marché Port et du chemin de fer Pontchartrain, et à un lot [illegible] de la ville [illegible]. Propriétés situées dans le Deuxième District, consistant une maison No [illegible], rue St Louis, une maison double à un étage No [illegible] rue St Louis, une maison, No 150, rue Claiborne, [illegible] avec [illegible] maisons, No 254, rue Marais, une maison en bois, No 225, rue Ursulines; terrain No 235, rue Ursulines, et une maison basse, No 177, rue Ursulines; terrains dans la rue Moreau et Esplanade, Troisième District; [illegible]

Par M. Montgomery & Bro—[illegible] d'encan. [illegible]

Par E Bagne & Co—à sa salle d'encan, cinquante caisses de [illegible].

Par J C Bisben—à sa salle d'encan, marchandises sèches.

Par D E Murphy—à son magasin d'encan, [illegible] de l'Inde.

Par J P Boisseau—à son magasin d'encan, beurre, saindoux, vins [illegible], conserves, [illegible] &c.

Par P Tardos—[illegible], une jolie Bibliothèque, [illegible], buffets, sofas, &c.

Par J. B. Coulon—coin Passage de la Bourse et Conti, beaux [illegible].

Par D E Murphy—au No 49 de la rue des Magasins, [illegible] sur la Levée, en face de la place Jackson, [illegible].

Par Montgomery & Bros—sur la Levée, au pied de la rue Gravier, [illegible].

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, [illegible].

Par S Dubreuil—à 11 heures, rue des Remparts, entre Quartier et Hôpital, chevaux, mules, boeufs de trait, [illegible].

Le bill des élections.

Les deux chambres de la Législature ont passé le bill des élections municipales par un vote de plus des deux tiers. Au Sénat, sur trente sénateurs présents, trois seulement ont cru devoir contester le veto du gouverneur, et, à la chambre, il ne s'est trouvé que huit représentants sur 101 pour appuyer le veto. Ce résultat est significatif et il témoigne de l'impression fâcheuse qui a été produite par la teneur du message, sur l'esprit même de plusieurs membres des deux chambres, qui ne s'étaient pas montrés très partisans d'élections immédiates.

Nous voyons avec regret se prolonger entre le gouverneur et la législature un défaut d'entente qui ne peut que nuire au bien de l'Etat, et il est à désirer que les membres conservateurs de l'assemblée emploient leur influence pour faire cesser un malentendu déplorable et pour rétablir l'harmonie entre les deux branches de notre gouvernement d'Etat. La Législature a eu, à son début, quelques élans imprudents, et elle a peut-être trop donné carrière à des manifestations de sentiments que nous comprenons trop pour ne pas les respecter, mais qu'il eût été d'une meilleure politique de laisser dans l'ombre. Mais elle a prouvé, dans différentes circonstances, qu'elle savait écouter les bons conseils, et nous en avons eu une preuve dans l'ajournement de la question de la convention et de la révision de la constitution.

Or, le bill des élections municipales, présenté à la session extraordinaire, devait nécessairement occuper un des premiers, l'attention des Chambres dans la session actuelle. Le gouverneur le savait, et il est fâcheux qu'à l'ouverture de cette session il n'ait pas adressé à la Législature un message pour exposer, d'une manière calme et digne, ses vues sur cette importante question. Il eut probablement obtenu ainsi certaines concessions qui eussent évité l'antagonisme regrettable que son veto vient de provoquer. Le fait d'avoir attendu jusqu'à la dernière heure du délai légal pour faire connaître sa décision, n'a pas peu contribué à indisposer l'Assemblée et à donner au veto un caractère d'opposition presqu'unanime. Aujourd'hui, le bill est devenu une loi et il ne reste plus à tous, au premier magistrat de l'Etat aussi bien qu'aux simples citoyens, qu'à s'incliner devant cette loi.

M. Wells a beaucoup fait pour la Louisiane et le peuple l'en a remercié en l'élisant par une immense majorité au poste de gouverneur. Il peut faire encore beaucoup, et, en ce moment, il s'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance de tous les bons citoyens, c'est de savoir fouler aux pieds toutes les mesquines considérations personnelles, et, se plaçant au-dessus des influences de coterie, de prendre le rôle loyal, digne, honorable qui convient au chef du pouvoir exécutif vis-à-vis des représentants de l'Etat. Il a usé de son droit de veto, la législature a usé de son droit de vote. Que le gouverneur accepte franchement, sans détail et sans hésitation le résultat du vote, qu'il prouve par son attitude et son langage son désir de marcher d'accord avec la législature, et il ne tardera pas à regagner l'influence légitime que sa position et son rôle dans le rétablissement du gouvernement civil en Louisiane lui donnent le droit d'avoir dans les décisions à prendre sur les questions du jour. La population attend du patriotisme du gouverneur Wells, et de celui de l'Assemblée qu'ils donnent l'exemple de la concorde et de l'harmonie, si indispensables dans les circonstances critiques où l'Etat se trouve placé.

THEATRE DE L'OPERA.—C'est ce soir que doivent avoir lieu les débuts de la partie lyrique de la troupe de M. Alhaiza. Nous allons entendre un opéra comique français, chanté par des artistes français. La musique des *Charmeurs* est de Ferdinand Poise, et les paroles de M. de Leuven, deux noms connus avantageusement. Madame Gravier (Mlle Mollie) que nous n'avons encore vue que dans des rôles insignifiants, va ce soir débuter comme chanteuse, et les succès qu'elle a obtenus à New York nous permettent que cette jeune artiste n'a fait que progresser. Nous aurons à apprécier les autres artistes lyriques de la compagnie.

Le *Coucher d'une Etoile* est une jolie comédie de Lozes Gozlan, nous y reverrons les deux talents Alhaiza et mademoiselle Elodie Girard. *Ma femme et mon parapluie* est un vaudeville désopilant qui a fait le tour du monde et qu'on revoit toujours avec un nouveau plaisir.

IMPORTATION DIRECTE.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de la maison C. Ravelet & Fils, 66, rue de la Douane. Cette maison, importante directement des marchandises d'Europe, peut offrir aux acheteurs les conditions les plus avantageuses qu'il soit possible d'obtenir. Ses achats sont toujours faits avec discernement pour le marché de la Nouvelle-Orléans et comprennent un assortiment varié de belles nouveautés et d'articles de fantaisie du meilleur goût.

DEMANDE D'OUVRIERS.—On verra par une annonce insérée dans nos colonnes que l'on demande, au magasin de la Plume de Bronze, 62, rue Bourbon, trois ouvriers relieurs, deux cartonneurs et deux apprentis. 14fév—2t

ASSASSINATS—John Black et Miss Brennan sont accusés d'avoir assassiné un certain bourelier à Anton Hoeschen, dans l'[illegible] de la [illegible] un long voyage.

Les Elections Municipales.

Voici le bill adopté par la Législature sur les élections municipales à la Nouvelle-Orléans;

Attendu que par les lois constituant la ville de la Nouvelle-Orléans, et statuant sur le gouvernement de la dite ville et sur l'administration de ses affaires, il est expressément prescrit que le maire, le contrôleur, le commissaire des rues, les recorders, les aldermen et les assistants aldermen, seront élus par le peuple de la dite ville; et attendu que ceux qui occupent actuellement ces fonctions, ont des commissions d'un caractère temporaire, accordées seulement en vue des besoins du moment; et attendu qu'il convient que le gouvernement municipal de cette ville soit de nouveau remis au peuple, conformément à la charte de la dite ville; c'est pourquoi,

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale—que le gouverneur soit requis de lancer, immédiatement, une proclamation ordonnant qu'une élection ait lieu le second lundi de mars 1866 pour les fonctions de maire, de contrôleur, de commissaire des rues, de recorders, d'aldermen et d'assistants-aldermen, ainsi qu'il est prescrit par l'acte intitulé «un acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour statuer sur le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans et l'administration des affaires de la dite ville, approuvé le 20 mars 1856.

Il est de plus décrété, &c—Que les fonctionnaires ainsi élus entreront dans l'exercice de leurs fonctions le premier lundi qui suivra leur élection, et continueront à remplir ces fonctions jusqu'au troisième lundi de juin 1867: Pourvu qu'à la première séance du Conseil communal en 1866, les aldermen et assistants-aldermen soient répartis en deux classes, au moyen du sort. Les sièges de ceux de la première classe seront vacants le troisième lundi de juin 1867; Pourvu aussi qu'une moitié des aldermen et assistants-aldermen de chaque district constitue la première classe; et Pourvu, en outre, qu'il y ait une élection le premier lundi de juin 1867, et ensuite annuellement, comme il est dit dans la charte de la ville, et à laquelle un nombre suffisant d'aldermen et d'assistants-aldermen sera élu pour remplir les places des membres sortants.

Il est de plus décrété—Qu'à partir du 1er lundi de juin 1868, des élections auront lieu pour maire, contrôleur, recorders, aldermen et assistants-aldermen, pour les périodes indiquées, et conformément aux dispositions du dit acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 20 mars 1856.

Il est de plus décrété, &c—Que cet acte sera en vigueur à partir du jour où il sera passé.

L'EXPEDITION DU MEXIQUE.

Nous lisons dans la *France*:

Dans son numéro d'hier, la *Revue des Deux-Mondes* revient sur la question du Mexique, et voici en quels termes l'habile écrivain de ce recueil demande qu'elle soit posée devant les Chambres:

"Celle des affaires françaises, que nous avons à cœur de voir élucider par un échange d'explications complètes et précises entre le gouvernement et l'opposition, c'est l'affaire du Mexique. Cette affaire se présente à nous comme l'intérêt public le plus grand et le plus pressant. Il est temps qu'elle sorte du vague et de l'incertain. Nous recommandons à l'opposition de la traiter avec modération. Nous demandons au gouvernement de s'en expliquer avec une franche confiance. Il importe de ne rien abandonner au hasard dans l'avenir. Il ne s'agit pas, ce nous semble, au gouvernement de se lier dans un système de réserve affectée et d'assurances générales indécises. Il est des points précis qui devraient être éclairés par des communications officielles suffisantes.

"Il faudrait savoir, par exemple, avec une exactitude officielle, ce que l'expédition a coûté à la France depuis l'origine, ce qu'elle coûte annuellement notre intervention sur le pied actuel; il faudrait savoir le nombre d'hommes que notre armée a perdus au Mexique; il faudrait savoir quelle est la position financière actuelle de l'empire du Mexique; quelles sont ses ressources ordinaires et quelles sont ses dépenses indispensables. Puisque nous parlons de la situation financière du Mexique, il est un point qu'il serait honorable de ne pas omettre. Le point principal, et celui-là est très légitime, de la guerre que nous avons déclarée à la république mexicaine a été la revendication des indemnités pécuniaires que cette république devait à plusieurs de nos nationaux. Qu'a-t-on fait pour la liquidation de ces légitimes créances? Quelles sont celles qui, à l'heure qu'il est, se trouvent réglées? Quelles sont celles qui resteraient encore en souffrance? Enfin, il y aurait une véritable urgence à publier la correspondance diplomatique avec les Etats-Unis.

"Nous l'avons déjà dit, nous ne devons chercher que dans les raisons d'Etat françaises la direction des déterminations que nous aurons à prendre vis-à-vis du Mexique. Nous avons en outre la conviction que le gouvernement et le peuple des Etats-Unis ne nous susciteront dans les affaires du Mexique aucune difficulté arbitraire. Les Etats-Unis ne croient pas plus que nous les esprits sensés en France, que nous puissions faire au Mexique un établissement français permanent; ils auront donc certainement pour la France tous les égards qu'ils lui doivent, et ce n'est pas eux qui chercheront à prolonger notre séjour en Amérique en mettant notre honneur en jeu. C'est pour cela que nous croyons qu'il faut placer dans le débat toutes ces communications entre les Etats-Unis et la France au grand jour. Au surplus, les pièces diplomatiques relatives à la question mexicaine doivent être communiquées au Congrès américain, et sa rentrée, qui doit avoir lieu le 3 janvier. Il y aurait aucune utilité à être avare de documents ici, lorsqu'on va les livrer à la publicité là bas.—E. Forcade."

Comme la *Revue des Deux-Mondes*, nous désirons que les explications les plus complètes, les plus détaillées, soient fournies par le gouvernement. Mais si l'opposition, qui ne se montrera, que M. Forcade, se montre modérée dans cette affaire, ce ne peut être qu'à la condition de ne pas caractériser, comme elle faisait récemment, par les mots de témérité, d'aventure, d'extravagance, une expédition où l'honneur de notre drapeau est engagé.

LE PIANISTE GOTTSCHALK.—Nous lisons dans la chronique du *Courrier des Etats-Unis*:

M. Stewart n'est pas le seul à se plaindre amèrement de la diffamation. Un artiste célèbre, que les journaux de San Francisco ont accusé de séduction, de rapt et autres menues peccadilles, Gottschalk en un mot, nous écrit de Lima:

"L'avidité avec laquelle les journaux de mon pays (les Etats-Unis) ont accueilli l'infâme calomnie publiée dans les journaux de Californie, m'a donné la mesure de ce que valent les sympathies d'un public américain. Je vous conterai un jour, à vous et à vos lecteurs, la triste aventure dont j'ai été victime en Californie, et vous vous indignerez alors de ce que les tribunaux américains ne se soient pas chargés de me protéger contre des attaques qui étaient dignes de figurer dans les annales des peuples les plus sauvages. Qu'il vous suffise à présent de savoir que tout repose sur une tentative avortée du plus odieux chantage."

Nous espérons que les ovations dont Gottschalk a été l'objet dans l'Amérique espagnole, l'auront un peu consolé des déboires dont ses compatriotes l'ont abreuvé. A Lima, notamment, l'artiste a été le héros d'une manifestation des plus flatteuses. Le club national de la capitale du Pérou lui a donné une splendide banquet.

"Le but de cette fête, dit un journal de Lima, était d'offrir au célèbre pianiste une médaille à laquelle travaillaient, depuis plusieurs semaines, nos joailliers, MM Bolot frères. Le président, au nom de tous a prononcé un éloquent discours, et, en passant au cou de Gottschalk le magnifique bijou, a exprimé le désir qu'il lui rappelât toujours l'appréciation que Lima fait de son génie et toutes les sympathies qu'il a su se capter par ses qualités personnelles. La forme de cette décoration est celle d'une feuille d'acanthe d'or, enrichie de diamants et de perles, surmontée des attributs de la musique. Elle doit se porter au cou, attachée avec le ruban national péruvien rouge et blanc.

Sur le revers se lit l'inscription suivante:

Le club national de Lima à l'éminent artiste L M Gottschalk. Lima 6 de janvier 1866."

C'est le cas de répéter que nul n'est prophète en son pays. A San Francisco, on calomnie Gottschalk, on le diffame, on le traîne aux gémonies: à Limp, on le porte aux nues. Il est probable que les Péruviens auront fait oublier au pianiste l'inconstance de ses compatriotes.

CHRONIQUE LOCALE

LA BANDE MYSTIQUE DE COMUS.—Nous avons dit quelques mots sur la démonstration faite hier par cette bande joyeuse dans la rue du Canal, mais le temps nous manquait pour raconter toutes les prouesses mystiques qu'elle a accomplies dans la soirée. Nous achèverons maintenant le récit.

Or, quittant la rue du Canal, la troupe conumiense se rendit au théâtre des Variétés, où se trouvait déjà une troupe nombreuse composée de tous les invités de la Société. La salle était brillamment illuminée, et les femmes, auxquelles les avaient été réservées les meilleures places, se distinguaient par une grande élégance de costume et beaucoup de goût.

Les Comusiens, en entrant au théâtre, ne marchaient pas, ils sautaient, gambadaient et circulaient de la manière la plus burlesque. Nous avons dit que leur tenue était des plus bariolées, bizarres, comiques, grotesques. Ce n'étaient pas seulement des hommes de plaisir, mais aussi des enfants de l'orgie, et les Bacchantes, à coup sûr, ne méritaient pas mieux qu'eux d'attirer les regards du monde.

Mais ici l'orgie ou la bacchanale n'excluait pas l'art, et les tableaux des Comusiens ont été représentés de main de maître. Ils nous ont fait voir le passé, le présent, le futur, et un quatrième tableau, le plus mirobolant de tous, le plus caractéristique et le plus curieux, la Cour de Comus. Ce fut le moment de la fête sans réserve, de la danse, des galops, des rondes, et, sur une invitation adressée aux belles dames qui ornaient la salle, les loges furent désertées, et bientôt après et masques et invités, tous et mêlés et confondus dans un tableau général, sautèrent, dansèrent et galopèrent ensemble jusqu'à minuit. Les groupes alors commencèrent à s'éclaircir et les Comusiens à se disperser, pour se rendre dans les réunions particulières, et la salle des Variétés, après la plus brillante représentation, qui y ait jamais été donnée, ne tarda pas à être rendue au silence.

ENQUETE.—John Mc Donnell était atteint de la petite vérole; dans un accès de folie causé par la maladie, il a sauté, du balcon de sa maison sur le trottoir, et s'est tué. Il demeurait No 8 de la rue Tchoupitoulas.

Le coroner a pratiqué la levée du corps.

VOLS.—Un individu a volé la malle du lieutenant Hatch, à la caserne du 1er régiment de la Louisiane, et en a enlevé [illegible] piastres en bons et en billets, et de linge.

—Pat Dessent accuse Pat Mulhern de vol d'argent au préjudice de Billy Crenshaw. Un officier a découvert cent cinquante-cinq piastres de la somme réclamée. Mulhern est arrêté.

SUR LE TROTTOIR.—John Lenion, après avoir célébré le mardi-gras par de copieuses [illegible], s'est couché sur le trottoir de la rue Gravier où il s'est endormi. Il avait sur lui $180 lorsque l'officier Dunn l'a arrêté, il doit d'avoir sauvé son trésor, [illegible] interrompu son paisible sommeil.

Chargement de la barque Michel, capitaine Mallois, arrivée de Bordeaux:

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Grandes tempêtes de neige dans l'Ouest.

PETITIONS DU TENNESSEE.

Pétition des femmes de la Nouvelle-Angleterre.

Marchés du Nord et de l'Ouest.

Louisville, 14—Le temps est très froid et il y a apparence de neige.

Tabac—Vente, 186 boucauts; les lugs sont en baisse—farine $7—mais 65 c.—avoine 46 c.—porc $30—bacon, épaules 14 1½ c—côtés 19 c—jambons au sucre 23 1½—whisky $2.23.

Pittsburg 14—La rivière a 11 pieds et 2 pouces d'eau. Elle baisse. Le temps est couvert et mouillé.

St. Louis 14—Il est tombé hier soir quatre pouces de neige. Le mercure ce matin marquait deux degrés au-dessous de zéro.

On parle de fortes tempêtes de neige dans le Kansas et l'Ouest. Le mercure est à 16 degrés au-dessous de zéro à Leavenworth.

Cincinnati 14—Farine inactive et sans changement.—Blé en baisse de 5 c.—Maïs 53 c.—Avoine de 35 à 39 c.—Cochons inactifs et cours nominal.—Porc $28 50—Foin 18 c.—Groceries lourdes—Coton 42 c.—Whiskey nominal.

New York 14—Coton ferme, mais moins actif et sans changement de prix. Farine inactive. Commune en baisse de 15 c. Blé en baisse de 3 cents, Whiskey $2 22, café bien tenu—Java 29 cents, sucre plus ferme—Muscovado de Cuba 12 c. Mélasses calmes—Nouvelle Orléans $1 20. Porc $29 1½. L'or a fermé à 138 1/8.—Fonds fermes.

Washington, 14—Chambre—L'élection contestée du Michigan entre Baldwin et Twobridge a été discutée et mise aux voix. Ce dernier a été déclaré ayant droit au siège.

L'orateur a nommé le comité sur le bureau d'éducation proposé.

La chambre s'occupait du bill sur les faillites.

San Francisco, 14—Les actions des mines sont en mouvement.

New-York, 14—Le *Post* dit qu'une dépêche de Washington révoque l'exéquatur d'Estain Rogers, consul du Chili.

Le procès de M. Pheyton, pour l'envoi de torpilles au Chili, a commencé.

Washington, 14—Sénat—Des pétitions du Tennessee pour la reconnaissance du gouvernement actuel d'Etat comme gouvernement vrai et normal sont référées au comité des quinze.

M. Sumner a présenté une pétition des femmes de la Nlle Angleterre pour qu'aucune distinction ne soit faite au sujet de la franchise électorale. Référé au comité de reconstruction.

La discussion de l'amendement constitutionnel a été reprise.

Chicago, 14—Farine lourde et en baisse de 15 cts; blé languissant; mais lourd et nominal; avoine 22 1½; provisions lourdes: porc $26; saindoux 16 3¼; cochons $10 50.

(*Autres dépêches.*)

New York, 14 février—Une dépêche de Washington au *Herald* dit que l'Hon. Freeman Clark, contrôleur de la circulation, a été appelé par le comité sur les banques, pour donner son opinion concernant l'effet pratique des lois qui régissent actuellement les banques et d'autres lois qu'on a en vue. Aucun bill ne sera introduit si aucun amendement recommandé indépendamment de l'action du comité des voies et moyens.

Les principaux photographes du pays se réunissent à Washington pour demander au Congrès qu'il réduise les taxes sur leurs produits.

P. H. Donegan a ouvert un bureau ici pour la vente des bons féniens.

Le comité du Sénat sur les affaires indiennes est à recevoir des témoignages au sujet de fraudes alléguées contre les agents du gouvernement sur les frontières.

La Cour martiale s'est organisée avec le général Emory comme président et le major T. Gaines comme juge-avocat et a commencé sa session.

Une lettre de la Havane du 7 courant dit: En raison du voisinage des corsaires chiliens, les primes sur les navires d'Espagne ont grande ment haussé. Les expéditeurs manifestent beaucoup de répugnance pour l'affrètement de navires espagnols.

New York, 14 février—Une injonction a été prise hier contre Thurston Weed et d'autres pour les empêcher de disposer de certains privilèges accordés par le secrétaire Stanton pour construire une ligne télégraphique de la Nouvelle-Orléans à San Francisco.

Une dépêche à la *Tribune* dit que le bruit court que l'Hon Geo. Bancroft sera nommé secrétaire d'Etat à une époque quelconque.

Le président a signé l'allocation pour les dépenses du comité de reconstruction.

Des pétitions nombreuses d'unionistes de la Virginie pour un gouvernement territorial, ont été présentées au comité de reconstruction.

Les recettes du revenu de l'intérieur se sont élevées hier à $1,300,000.

Une dépêche au *World* dit que le comité judiciaire de la Chambre a rejeté presque toutes les diverses propositions pour amender la Constitution; qu'il est décidé et aussi le bill établissant la peine de mort contre les faux fabricants de circulation fractionnelle.

Le comité des voies et moyens a eu une entrevue avec le ministre britannique et l'a informé qu'il était disposé à sanctionner telle législation qui serait juste et convenable pour un traité de réciprocité entre les provinces et les Etats-Unis.

Richmond, 14—La Législature de la Virginie a endossé une pétition pour le pardon de l'hon. R. M. T. Hunter.

La Législature a décidé de ne pas reprendre le paiement des intérêts sur la dette d'Etat pour le moment.

Frankfort, Ky., 14—Le sénat du Kentucky a adopté hier la résolution de la Chambre pour faire éloigner de l'Etat les troupes qui y sont stationnées, résolution condamnant le Bureau des Affranchis, demandant la restauration du writ d'habeas corpus, et rejetant l'amendement constitutionnel.

Columbus, Ohio, 14—La Chambre a passé, par 70 contre 14, un bill, fixant à huit heures la journée de travail.

Knoxville, Tenn., 14—Un nègre a été pendu par la populace pour avoir tiré sur le lieutenant-colonel Dyer, du 1er régiment de cavalerie du Tennessee.

New York, 14—Des avis de Tamaulipas disent que les forces républicaines ont eu quelques succès dans l'Etat.

Washington, 14—A l'église de Elder Sunderland, hier soir, le juge-président Chase a introduit Fred. Douglass en termes très élogieux devant une assemblée nombreuse.

Douglass a fait une lecture sur l'assassinat.

Omaha, Nebraska, 14—La Législature a approuvé à la presqu'unanimité l'administration du Président.

New York, 14 fév., 12 M.—Le coton est ferme à 45 et 46c. L'or est à 138 3¼.

LEGISLATURE.

SENAT.—14 février

Le lieutenant-gouverneur ouvre la séance à midi.

Le gouverneur envoie son veto contre le bill qui ordonne des élections de district ou de paroisse.

L'affaire est mise à l'ordre du jour du lendemain.

Le gouverneur dit qu'il n'y a pas assez de temps pour donner avis de l'élection

Un acte pour pourvoir au revenu de l'Etat est adopté.

Le bill relatif à la publication des annonces judiciaires porte que l'Assemblée Générale élira le quatrième lundi de la session un imprimeur pour telles insertions dont le prix est fixé à 50 cents par carré et qui paiera à l'Etat 2 1½ pour cent sur leur recette brute.

La première élection a été fixée au premier lundi après que l'acte sera devenu loi. Le bill est adopté.

Le bill de M. Wilcoxen portant que les publications anglaises et françaises puissent être publiées dans des journaux séparés, est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi.

Elle confirme la nomination des commissaires de la Levée et la continuation de leur mission.

Le bill de secours pour l'Académie Militaire d'Alexandrie est référé au comité sur l'éducation publique.

Sur motion de M. Solomon, le bill concernant l'enregistrement des noms et résidences de tous les électeurs dûment qualifiés de la Nouvelle-Orléans est amendé, adopté et envoyé au concours du Sénat.

Le bill sur la vente des billets de loterie est amendé de manière qu'après un prélèvement de $50,000 pour l'hôpital de charité le reste sera versé dans le fonds général de l'Etat.

Un message du gouverneur informe la Chambre qu'il a signé les bills suivants:

Acte sur la police de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour autoriser une émission de bons pour faire face à certaines dettes.

Le bill de M. Scanlan sur les boulangers est adopté et envoyé au concours du Sénat. A partir du 1er mars 1866, les boulangers seront obligés d'estamper leurs pains pour indiquer le poids.

La Chambre adopte le bill du Sénat pour la formation d'un comité-réuni qui sera chargé d'examiner les charges formulées contre certains employés de la compagnie du chemin de fer de Jackson.

Est adopté et envoyé au Sénat, sur la motion de M. Fagot, l'acte qui suspend toutes saisies et ventes pour taxes de ville, aussi longtemps que le gouvernement de la ville ne sera pas réorganisé.

Plusieurs bills de secours sont adoptés et envoyés au Sénat.

Un acte de M. Tucker créant un bureau d'examinateurs des ingénieurs de steamboats, définissant leurs devoirs, etc., est référé au comité du commerce et d'agriculture.

Pendant la discussion d'un acte concernant la concession d'un ferry à Simsport, la Chambre s'ajourne.

RETOUR A LA NLLE-ORLEANS—M. le Dr. Escoubas fait annoncer que, revenu du Mexique depuis quelques jours, il a repris dans cette ville l'exercice de sa profession. Son cabinet est rue Royale, No 142. Cette nouvelle sera, sans doute, agréable aux anciens clients de très estimable docteur.

CHARBON A UNE PIASTRE—La maison W. G. Coyle & Co, rue Gravier 142, fait annoncer plus loin qu'elle vend à une piastre le baril de charbon de Pittsburg de première qualité et de l'anthracite pour les hôtels.

NOUVELLES D'EUROPE.

PORTUGAL.—Les cortès portugaises ont eu à s'occuper, dans la séance du 8 janvier, des événements d'Espagne.

Un membre, M. Salverrada, a appelé l'attention du gouvernement sur ces événements, et a demandé au ministère de constater par tous les moyens en son pouvoir, non-seulement aux yeux de l'Espagne, mais encore à ceux de l'Europe entière, que les Portugais entendent et veulent demeurer toujours Portugais.

Le ministre de la justice a répondu qu'il ne pouvait y avoir deux opinions dans le pays sur la question de l'indépendance nationale, « parce que, a-t-il dit, les manifestations de la chambre et celles qui ont eu lieu partout excluent toute idée d'annexion; il n'y a qu'une voix en Portugal à ce sujet, et quand une nation se lève, comme un seul homme, en faveur de son indépendance et de sa nationalité, elle ne peut avoir aucune appréhension pour son avenir.»

La chambre a ensuite entendu des explications sur les mesures prises à la frontière, et elle a voté une motion ainsi conçue:

« La chambre, satisfaite des explications du gouvernement, et partageant à l'unanimité les sentiments manifestés, déclare passer à l'ordre du jour.»

ITALIE—Les conseils de cabinet se succèdent à Florence. Il est toujours question de négociations entre Rome et Florence au sujet de la dette des provinces annexées.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES—On vient de découvrir des déficits énormes dans les finances des principautés unies.

SYRIE—L'ancien chef des Maronites, Karam, a fait une démonstration armée contre les Turcs. Il a été battu par le gouverneur Daoud Pacha, et s'est réfugié dans un couvent. On craignait un mouvement des Druses.

QUADRUPLE EXECUTION.—Quatre assassins ont été pendus la semaine dernière à Nashville, Tennessee), pour le meurtre de M. Heffernan; ce sont les nommés James Knight, Thomas Perry, George Crab et James Lyssaght. Ces quatre hommes ont subi leur sort avec un sangfroid, pour ne pas dire avec une légèreté extraordinaire. Ils ont passé la soirée qui a précédé l'exécution à chanter des chansons joyeuses, et ils ont dormi toute la nuit d'un calme sommeil. Le matin, ils ont déjeuné de bon appétit. A l'heure fixée, ils ont monté sans sourciller les degrés de l'échafaud, et pendant les préparatifs, on les aurait pris pour de simples spectateurs du drame qui se préparait. Perry s'appuyait avec nonchalance contre le montant du gibet, et parcourait la foule des yeux. Crab saluait de la main le nœud coulant qui pendait au dessus de sa tête, et, le regardant avec une grimace comique, se frottait la tête contre la corde en tirant dessus pour en essayer la solidité. Knight et Lyssaght mâchaient une chique et s'amusaient à en lancer le jus le plus loin possible. Un camarade de Crab est monté sur la plateforme et l'a embrassé

«—Veille au grain, lui a-t-il dit, et tâche qu'il ne t'en arrive pas autant." Perry, au dernier moment, a retiré son chapeau, et, le jetant à quelqu'un dans la foule: "Jim Johnson, a-t-il dit, porte ça à mon frère."

A midi et treize minutes, la plateforme est tombée, et les quatre corps sont restés suspendus. Lyssaght a eu le cou disloqué du coup. Le nœud coulant a glissé sur le cou de Knight et de Crab, et ils ne sont morts qu'après de violentes convulsions. Perry n'a fait aucun mouvement.

Vingt minutes après, les cordes ont été coupées, et les quatre cadavres ont été déposés dans autant de cercueils grossiers.

Plus de quinze mille personnes ont assisté à ce spectacle.

—L'*Union* de Saint Servan, raconte ce drame maritime:

"Il y a un mois, un navire français, l'Amiral-Magon, de St Servan, partait de Swansea pour Lisbonne avec un chargement de charbon. Le 18, dans la nuit, un navire l'aborde au milieu du brouillard; les avaries sont si graves que l'équipage de l'Amiral-Magon est forcé de se réfugier à bord du bâtiment étranger, qui portait le pavillon anglais.

Le capitaine regardait au large son navire, qui s'effaçait à l'horizon. Tout à coup, il pousse un cri: "Où est le novice Michel Saint Julien? Il appelle. Le novice est resté à bord. Et sur l'immensité de l'Océan, aucune trace de l'Amiral Magon. Le navire a coulé. L'enfant est mort.

Et l'enfant vivait. Au moment du conflit, le petit Michel tournait les manœuvres sur le devant du bâtiment. Sa tâche finie, il passe à l'arrière et pousse un cri. Le navire anglais s'éloignait, emportant l'équipage. Michel était sur l'*Amiral-Magon*, et ses cris se perdaient dans les mugissements de la mer. Après avoir pleuré, il se redresse. Le navire faisait eau. Il se mit aux pompes, il alluma un fanal, il sonna la cloche, et toute la nuit l'enfant lutta contre la tempête. Le jour venu, il aperçoit une voile, la hisse le pavillon de détresse. La voile passe. Michel retourne à la pompe. Vers midi, à l'horizon, autre navire, même oubli, comme le précédent, celui-ci ne voit rien et disparaît.

"A ce moment, le chien et les chats du bâtiment viennent se caresser aux jambes du novice. Ils ont faim. Michel déjeune et partage avec eux ses provisions, du jambon, du pain. Puis à l'œuvre encore! A la pompe, aux signaux!

"Ces alternatives de luttes, d'espérances et de désespoir durèrent trois jours. A la fin, un brick anglais passa assez près de l'*Amiral Magon*, qui sombrait tout à fait, pour apercevoir Michel Saint-Julien. L'enfant fut recueilli; le navire gagna l'Amérique. Mais une tempête le força de relâcher à Milford.

"C'est de là que l'enfant vient d'écrire à son capitaine. Dans quelques jours le revenant sera à Saint Servan, avec les trois chats et *Serin*, le chien de l'équipage.

CHEMIN DES OPELOUSAS—On verra dans une annonce qu'à partir du 20 courant, les trains des passagers partira d'Alger chaque jour à 8 heures du matin pour Brashear City, et que chaque jour il sera de retour à Alger à 5 heures du soir. Pour tous autres renseignements nous renvoyons les lecteurs à l'annonce.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 14 février 1866.

Le mauvais temps a nui aux opérations; le coton, néanmoins, a été assez recherché et il s'en est vendu 3000 balles, mais les transactions ne sont point aussi fortes que celles d'hier.

Le "Price Current" publie un relevé de la dernière récolte de sucre et donne le produit de 159 habitations où il s'est fait 11,967 boucauts contre 4436 l'année dernière et 87,[illegible] en 1861-62. On croit que les habitations dont la récolte est encore inconnue ne donneront pas plus que l'année dernière, ce qui ferait un total de 14,200 boucauts. Le journal publie tous les détails, y compris les noms des planteurs et des habitations et se propose d'ajouter au tableau où de le rectifier, suivant les informations qui lui seront transmises, mais il tient tous ses renseignements des planteurs eux-mêmes ou de leurs agents, on ne saurait avoir de doutes sur l'exactitude des chiffres. Il y a deux grandes habitations dont on pourrait, à peu près, fixer la récolte, mais elles ne figureront pas dans le tableau avant que le chiffre exact ait été reçu. Voici le relevé, par paroisse:

	1865-6	1864-5	1861-2
Orléans, rive droite	22	[illegible]	[illegible]
St. Bernard, rive gauche	274	[illegible]	[illegible]
Plaquemines, rive droite	3464	[illegible]	[illegible]
Plaquemines, rive gauche	1613	[illegible]	[illegible]
Terrebonne	1474	[illegible]	[illegible]
Assomption	1335	[illegible]	12,547
Iberville	322	[illegible]	[illegible]
Ascension	1117	[illegible]	11,146
St. Jacques	667	[illegible]	[illegible]
St. Jean Baptiste	338	[illegible]	[illegible]
St. Charles	21	[illegible]	[illegible]
Jefferson	704	[illegible]	[illegible]
Lafourche intérieure	677	[illegible]	[illegible]
Ouest Baton-Rouge	60	[illegible]	4516
Est Baton-Rouge	150	[illegible]	[illegible]
Rapides	720	[illegible]	[illegible]
Pointe Coupée	60	[illegible]	[illegible]
Ste. Marie	1	[illegible]	[illegible]
Total	11967	[illegible]	87[illegible]

Nous ferons observer que ces chiffres ne représentent point la récolte de ces paroisses en 1864—5 et 1861—2, mais le produit des habitations formant les totaux de la première colonne. Il a été reçu dans notre port, depuis le 1er septembre, 12854 boucauts contre 6239, l'année dernière, dans le même laps de temps.

L'or a ouvert calme, mais ferme; après s'être vendu à 138 3/8, il a clos à 138 à 138 1¼ contre 138 1¼ hier soir. Les transactions embrassent $2500 et $4000 à 138; $10,000 à 138 3/8. Il s'est vendu, hier (on ne l'avait pas annoncé) pour $90,000 de chèques d'or, pour de l'or, ici, au pair. —Il ne s'est rien fait d'important dans l'argent. Les courtiers donnent 130 à 132 des petites sommes en demi piastres américaines qui lui sont apportées et vendent à 134. Il ne s'est point vendu de piastres mexicaines; on les cote à 138 pour les billets et au pair pour l'or.

Le change a ouvert à une baisse, mais était un peu moins ferme à la clôture. Les ventes de sterling embrassent 1000 livres à 145 1¼; 3000 à 146; 5000 à 146 à 146 1¼; 3000 à 146 1¼; 8000 à 146 1¼ à 146 1½, 10,000 (2500 et 7000) à 146 1½, 8500 (3500 et 5000) à 146 3¼. Les ventes à 146 1¼, 146 1½ et 146 3¼ étaient pour du No 1 à première classe.—Il s'est vendu hier, à une heure avancée, sans qu'on l'ait annoncé, 20,000 livres, de première classe, à une banque, à 146 7/8.—Il s'est vendu, aujourd'hui, 125000 francs ($25,000 et 100,000) en change commercial, à 3 88 3¼ et 400,000 No 1 à 3 87 1½.—Le sterling peut être coté à 145 1½ à 146 les traites-connaissements, 146 à 146 1¼ les bonnes clear, et 146 1¼ à 146 1½ et 146 3¼ le No 1 à première classe; le change commercial sur France à 3 75 à 3 85. Les banques tiennent le sterling à 148 à 149 et les francs à 3 80.

Le change américain a été calme et peu facile. La plupart des banques ont tiré sur New York au pair, mais quelques unes d'entre elles ont répondu à la demande à ⅛ et même à ¼ d'escompte. Les ventes du dehors s'élèvent à $130,000 (30,000, 50,000 et 50,000) à vue sur New York, à ⅜ d'escompte, une somme au même taux, une somme ordinaire à ¼ et $8,500 à vue sur Boston, à ⅛

10 actions de la compagnie d'assurance de l'Union se sont vendues à $39, et 100 de la compagnie des chemins de fer de la ville à $175. Ce sont les seules transactions qui aient été annoncées. Il ne s'est rien fait dans les bons de la ville; les consolidés sont cotés à $89 1½ à 90 et les émissions en faveur des chemins de fer à 80 à 82, suivant les coupons.

$1,500 de la banque de la Louisiane ont rapporté 51 cents à la piastre, et $1,600 de la banque de la Nlle-Orléans à 90. Il y a en demande de la banque de l'Etat de la Louisiane à ¾ et à refusé 50 3¼ d'une forte somme.

Nous cotons encore

Banque de la Louisiane à 48 à 50 et 50 1½ à 51 cents à la piastre;

Banque de l'Etat de la Louisiane à 69 à 70 et 73 à 74;

Banque des Marchands à 72 à 73 et 77 à 78

Banque du Crescent à 80 à 82 et 83 à 85;

Banque de l'Union à 82 à 85 et 88 à 90;

Banque de la Nouvelle Orléans à 83 à 85.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 14 février 1866.

COTON—Le marché a ouvert en éprouvant une bonne demande, mais, subséquemment, le mouvement a été ébranlé par la pluie, et les ventes n'ont pu excéder 3000 balles, prises par douze courtiers, à des prix irréguliers et généralement en faveur des facteurs, sans cependant montrer de hausse notable. Conséquemment, nous continuons à coter l'ordinary à 36 à 38 cts, le good ordinary à 40 à 41, le low middling à — à 43 et le middling 45 à —. Les approvisionnements qui sont représentés sur les tables des facteurs ont considérablement décru par suite des fortes ventes qui viennent d'avoir lieu, ce qui n'a pas peu contribué à restreindre le mouvement. En outre, beaucoup de facteurs ont tenu leurs assortiments à des prix plus hauts que ne le comportent les limites des acheteurs.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865	balles	83[illegible]
Reçu aujourd'hui	5494	
" précédemment	513[illegible]	
		518519
		601[illegible]
Exporté aujourd'hui	2[illegible]	
" précédemment	40[illegible]	
		408[illegible]
		192750
Stock en mains à bord de navires non expédiés		

TABAC—Nous notons la vente, à un spéculateur,—à des conditions privées,—de 30 boucauts qu'on dit cependant, s'être écoulés à des prix pleins et conformes à nos cotes que nous reproduisons comme références: Low refused 7 à 7 ¾ cts, good refused 9¼ à 10 cts, common leaf 14 à 15 cts, fair 16 à 17 cts, good—à 20 cts, fine 24 à 25 cts, choice selections 28 à 30 cts la livre, mais presque tous les facteurs tiennent l'article à des prix plus élevés.

SUCRE ET MELASSE—Il n'y a pas eu d'arrivages depuis hier, et les envois reçus comprennent tout ce qui est sur le marché depuis ce matin. La demande a été assez bonne aujourd'hui et a porté sur les meilleures descriptions de sucre et de mélasse de la Louisiane, pour les prix antérieurement cotés. Le marché du sucre est calme et les prix sont d'environ 1½ et plus bas qu'ils ne l'étaient lundi dernier.

Les ventes de sucre ont embrassé 100 boucauts en divers lots à 14 cts pour le seconde, 13¾ cts pour le bon commun, 14¼ à 15 cts pour le fully fair, 16 cts la livre de prime; et 200 barils de mélasse à 90 cts le gallon pour la commune, 95 cts pour le strictement prime et 91 cts pour la même qualité dans de mauvais contenants. Un chargement composé de 240 boucauts de mélasse de Cuba a été vendu hier à des conditions privées. La mélasse de Cube, en lots ronds ou forts, peut se coter à 55 à 57 cts le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le maïs a été en bonne demande aujourd'hui, tant pour l'exportation que pour le commerce local, tandis que le marché est calme pour tous les autres articles en fait de produits et de provisions, les acheteurs se tenant encore à l'écart dans l'expectative de prochaines et fortes arrivages. Dans l'après-midi, la pluie a mis fin aux opérations au dehors, de sorte qu'il ne s'est fait que peu ou point d'affaires.

FARINE—Il n'y a eu que peu de demandes. Dans le fait, le marché est presque stagnant, les acheteurs continuant à se tenir à l'écart pour attendre de plus forts arrivages. Ventes aujourd'hui $8 50 la superfine, $9 pour la superfine de choix, $8 pour la fine et $7 62½ la commune.

MAIS—Les détenteurs de cet article ayant consenti à faire quelques concessions, les acheteurs se sont présentés et ont pris 14000 sacs en grande partie à des conditions privées et la balance à $1 le boisseau de mélangé et $1 05 pour le blanc.

AVOINE—L'approvisionnement d'avoine est rond et la demande est modérément bonne; il en a été vendu 700 sacs à des conditions privées et 200 à raison de 53cts le boisseau.

SON—Le marché au son est calme et n'a éprouvé aucun changement, et les seules ventes à noter ont été celles de 200 sacs qui ont changé de mains à des conditions privées et 300 à $1 30 les cent livres.

FOIN—Le foin prime de l'Ouest se vend en détail $32 le tonneau. L'article est tenu en première mains à $30 le tonneau.

PORC—Nous avons ouï parler d'une vente de 100 barils de porc mess à $31 50 la baril—ce qui est un prix plein.

VIANDE VERTE—Le lot de 100,000, reçu il y a quelques jours va être emmagasiné, étant tenu à des prix au dessus des vues des acheteurs. Les détenteurs n'en ayant que peu ou point, et faute de ventes nous omettons les prix.

SAINDOUX—Il ne s'en est pas fait de vente valant la peine d'être citée. Les lots ronds de prime en tierçons sont cotés à 18 cts la livre. En détail le saindoux en tierçons commande 19 cts et en barillets 21 à 21¼ cts la livre.

BACON—Rare et recherché. La demande pour le détail est bonne à 16 cts la livre d'épaules, 21 cts les plats côtes ribbed, 23 les plats côtes dédoublés, 22 cts les jambons au naturel, et les jambons cirés au sucre 26 à 28 cts.

WHISKY—Le marché est bien approvisionné de whisky, mais l'article n'est demandé que pour le détail et les prix ont un peu plus bas. Le rectifié se détaille à $2 28 à $2 31 et $2 32¼ à $2 35 le gallon selon la preuve.

BEURRE ET FROMAGE—Le premier de ces deux articles existe en fortes approvisionnements et la demande en est bonne. Le fromage de l'Ouest est rare et en demande. Celui du Nord est calme. Le beurre se vend 40 à 45 cts la livre pour celui du Nord, 25 à 30 pour celui de l'Ouest. Le fromage se vend 20 à 22 cts pour celui de l'Ouest, celui du Nord 21 à 22 cts et le Goshen anglais 28 cts la livre.

CHANDELLES—Se vendent à 20 à 22 cts la livre de short weight star et 26 cts pour les full weight.

HUILE DE CHARBON—Se vend par placement à $1 05 à $1 10 le gallon, en caisses et à $0 à 90 pour l'article en barils.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent à $4 65 à $5 20, les pommes $7 à $8, les oignons à $1 50 à $2 25 le baril, les œufs $30 le baril, les haricots $6 à $10 le baril, les poulets $9 50 la douzaine, les oies $12 et les dindes $22 la douz.

SACS EN PITRE—Se vendent en petits lots à 33¼ à 35 cts le sac.

CORDE D'EMBALLAGE—Les commerçants détaillent l'article à 17 cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Se vend en détail 27 cts le gallon, en rouleaux et 29 cts en balles.

FRETS—Le fret du cabotage continue à être très calme, mais le fret pour l'étranger est un peu plus animé. Les taux n'ont pas changé. Nous cotons toujours comme suit: 1 cent la livre de coton pour New York, 1 cent pour Boston, 7⅛ et sur navires à voiles pour Boston, 1¼ par vapeur pour le Havre et 1 1½ à 1 [illegible] pour Liverpool.

Rien de plus n'a été rapporté.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 14 février.

Arrivé, hier, 125 cochons, 374 moutons et 162 veaux.

Vendu—97 boeufs de l'Ouest, 160 boeufs du Texas, 36 vaches laitières, 31 veaux et 5 vaches à lait.

A vendre—55 boeufs de l'Ouest, 125 boeufs du Texas, 214 cochons, 100 cochons, 389 moutons, 28 veaux et 35 vaches à lait.

[illegible]

A. L. O. D. G. A. D. L'U.

L. R. L. Etoile Polaire No 1 [illegible] convocation [illegible] de la Louisiane [illegible] de ce soir, à 6 heures et demie précises à l'ancien [illegible] par ordre du [illegible] E. MARC. L. SIMON, secrétaire.

AVIS AUX AMATEURS.

300 pieds de bon RAISIN MUSCAT BLANC acclimaté, rue à St. Jean. Aussi 100 pieds de PECHERS de St. Jean, greffé, &c. 15 fév—3

DEMANDE DE CUISINIERS.

On demande de suite un bon cuisinier et un aide, chez JULES IMBERT, confiseur, encoignure Bourbon et Toulouse. 15fév—3

CHARBON A $1 00.

CHARBON Pittsburg nettoyé, livré dans tous les quartiers de la ville à UNE PIASTRE le baril. Charbon anthracite pour les hôtels, les restaurants, &c, livré au plus bas prix du marché, par W. G. COYLE & CO. Bureau rue Gravier, No 142. 15fév—6 Dépôt au coin des rues Magasins et Girod.

Léon Plaisant[illegible] et [illegible] pour [illegible].

AMERICAN AROMATIC BITTER CORDIAL,

CE cordial aromatique amer dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, est le meilleur stomachique et tonique dans tous les cas de débilité générale, et dans toutes les affections nerveuses et du foie; il rétablit l'appétit, donne de la vigueur aux fonctions de l'estomac, et par cela prévient la diarrhée, maladie souvent déterminée par des indigestions fréquentes, dans les climats chauds et humides. [illegible]

Ce dit cordial amer a été trouvé bien supérieur à tous les autres bitters connus, par les médecins et autres bons juges: [illegible] placards à tous les coins de rues et tout le long des grands chemins, et sur les ruisseaux de tous les quartiers populeux de la ville entière.

A. A. PEYCHAUD, pharmacien, No [illegible], rue Royale.

P.S. On l'obtient toujours au No [illegible] et chez les seuls agents Conlin & Street, général commission merchants, No 35, Natchez street. 15fév—1m

AVIS AUX CONTRIBUABLES—TAXES D'ETAT

Les contribuables du Premier District, ville de la Nouvelle Orléans, sont par les présentes notifiés que la taxe assessée sur les contrôles de 1865, sont maintenant dues et payables au bureau du soussigné, chambre No 4, au rez-de-chaussée, Hôtel-de-Ville, où on peut le trouver tous les jours excepté les Dimanches de 9 A. M. à 3 heures P. M., pour la perception des dites taxes.

W. T. STOCKER, Percepteur de Taxes d'Etat, Premier District, N. O. 15fév—3t

Ventes à l'Encan.

POWELL & FORSTALL,

COURTIERS D'HABITATIONS,

RUE CARONDELET, No 6.

AYANT fait les arrangements nécessaires, ils se chargent de la vente à l'encan, de toutes espèces de propriétés foncières en ville, d'habitations et de toutes autres propriétés qui pourraient leur être confiées. 15fév—3

PLANTATION A LOUER.

La grande plantation à sucrerie, et devant appartenant à Walsh, Jourdan & Jacob, située dans la paroisse St. Jacques, rive gauche, à 48 milles de la ville, mesurant 12 arpents de face au fleuve sur 80 arpents de profondeur contenant 600 arpents de terre défrichée et en bon état [illegible].

Il y a déjà une cinquantaine d'arpents plantés en cannes avec un bon approvisionnement de maïs, mules, charrettes, etc.

Pour de plus amples informations s'adresser à BERNARD TURPIN, 97, Vieille Levée.

A LOUER.

Une belle et bonne maison à étage, ayant huit chambres, avec jardin, four, cuisine et dépendances, etc., située rue Dumaine, No 488, entre Tonti et Rochebleve. [illegible] de ce présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au soussigné, R. PRECHOU, No 178, rue Poydras.

AVIS.

LE soussigné ayant, depuis le 3 février 1866, dissous la société qui existait entre lui et José Menendez, établis à [illegible] au coin des rues Toulouse et de Bourbon, le public est prévenu qu'il ne sera plus responsable des dettes contractées en aucun nom de la dite société. 15fév—1t, 3m AUGUSTE VIGNES.

LE soussigné annonce à ses clients que le navire en plein "Louisiana" décharge en ce moment les marchandises suivantes:

100 colis POTERIE,
300 caisses FERBLANC,
50 boucauts CASSEROLES en fer blanc,
50 barils ALE PALE de Bass,

Qui seront vendus aux plus bas prix.

JOHN GAUCHE, Rue de Chartres, Nos 108 et 110.

Marié le 27 janvier 1866, par le Révérend G. Chalon, M. GUSTAVE BLACHE à Mlle MARIE ANNE PAULINE LAFARGUE; tous deux de cette ville. 15fév—1

Décédé, mardi soir, 13 février 1866, à 11 heures, M. ARISTIDE BARÉ, né à Nantes, France. Ses funérailles auront lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi partira du No 20 de la rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de feue Mademoiselle ANTOINETTE LAMATA à la cathédrale St Louis samedi 17 courant, à 6 heures précises du matin. Les amis et connaissances de la défunte sont priés d'y assister. De la part de ses frères et sœurs.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré JEUDI, 15 du courant, à 9 heures du matin, à l'église St-Vincent-de-Paule, rue Grands-Hommes, en mémoire de feu NICOLAS VALTZ. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

14fév—2t De la part de sa famille.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque française LE NOUVEAU MEXIQUE, capitaine Blanc, ne seront responsables des dettes contractées par son équipage. FUENTES & CHALARD, 15 fév—3 30, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le beau navire français, de 1ère classe, LE NOUVEAU MEXIQUE, capitaine Blanc, ayant presque tout son chargement engagé, partira pour le dit port du courant. Pour balance du fret ou passage, s'adresser chez les consignataires ou à Messieurs Geo. W. Hynson & Co. FUENTES & CHALARD. 15fév—10 30, Vieille Levée.

Le capitaine ni le consignataire de la barque française MICHAEL, capitaine Mallois, venue de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque. T. BAILLY BLANCHARD Jr. 15fév—7 38 et 40, Vieille Levée.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opélousas et de l'Ouest.

A PARTIR de LUNDI prochain, 20 du courant, le convoi de passagers partiront du dépôt d'Alger tous les matins, à huit heures et arriveront à Brashear City à 1 heure de l'après-midi. Ils partiront de Brashear City et arriveront à Alger à 5 du soir.

Le ferry quittera le wharf de la ville, près le pied de la rue du Canal, tous les matins, à 7 heures et demie, et arrivera à temps pour le convoi de passagers.

On recevra le fret pour Brashear City et les stations intermédiaires, au même endroit, tous les jours, jusqu'à 3 heures de l'après-midi. A. B. SEGER, 15fév—1m Président.

C. RAVELET & FILS,

66......RUE DE LA DOUANE......66

IMPORTATION

RÉELLEMENT DIRECTE.

Grand choix de BELLES NOUVEAUTÉS ET ARTICLES DE FANTAISIE reçus d'Europe par les derniers arrivages.

TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX.

15 fév—1m

AVIS.

UN commis bon photographe, parlant l'allemand, le français et l'anglais, muni de bonnes recommandations, trouverait à s'employer avantageusement en s'adressant au bureau de cette feuille. 15fév—3

ON DEMANDE, DE SUITE,

"A LA PLUME DE BRONZE"

62, RUE BOURBON,

TROIS OUVRIERS RELIEURS.
DEUX CARTONNEURS,
DEUX APPRENTIS

Travail constant et bien rétribué.

15 fév—3t PP.

En débarquement du navire «Michael», venu de Bordeaux:

50 Caisses SARDINES à l'huile "Vve Ruetel" de Nantes;
20 caisses cerises à l'eau de vie,
75 do fruits assortis à l'eau de vie,
25 do fruits au jus assortis "Toyonneau"
10 do fraises au jus do

HENRY VALETON & CO. 14 fév— rue Bienville 27, 29 et 31

Le Docteur M. ESCOUBAS,

de la Faculté de médecine de MONTPELLIER

Rue Royale, No 142,

entre St-Pierre et Toulouse

Consultations, de midi à une heure.

M. M. ESCOUBAS pratique la médecine depuis vingt-sept ans 14 ans en France 12 ans à la Nouvelle-Orléans, un an au Mexique. Il offre ses services au public [illegible]. 15 fév—1m

A VENDRE.

UN établissement de belle [illegible] Très [illegible] approvisionné des meilleurs marchandises [illegible]. S'adresser au No [illegible], rue [illegible] Pierre et Villeré. 15fév—6

Huile! Sardines! Fromages! Vins!!!

1,500 paniers d'HUILE d'olive, Plagniol, Peyre Fils, et grande variété de [illegible]
200 caisses SARDINES à l'huile de [illegible] 1½ et ¼ boîtes
100 do do do
50 caisses FROMAGE de Hollande
10 boucauts FROMAGE de Gruyère, J. L. Martin,
300 barriques VIN rouge et blanc, Beyssac & Gaudin,
1000 caisses VIN rouge et blanc Beyssac & Gautier,
200 caisses VERMOUTH, Noilly Pratt & Co,
200 caisses VIN blanc Haut Sauterne
200 caisses SAVON de Marseille
20 caisses pipe MADERE, &c
200 caisses MACARONI d'Italie,
50 caisses EAU fleur d'oranger d'Italie,
10 boucauts LIGNES et FICELLES, [illegible]

A vendre par ANT. LANATA, 14fév—1m—2p 9 et 11 Rue Jefferson.

City National Bank.

Nlle Orléans, 12 février 1866

A une assemblée régulière des Directeurs de cette Banque, N. T. N. ROBINSON a été élu [illegible] à l'unanimité. G. W. COCKRAN, 13 fév—1m Président.

AVIS.

Revenu Intérieur des Etats-Unis,
Bureau du Percepteur, District de la Louisiane,
Nlle-Orléans, 12 février 1867.

A partir de cette date, il ne pourra pas être embarqué de coton pour un port étranger, sans l'exécution d'un "manifeste d'exportation" spécifié sur le quel manifeste devra être enregistré à cette heure, et les capitaines des bâtiments qui recevront de coton seront requis par le présent [illegible].

Tout coton embarqué contrairement au règlement sera saisi et gardé sujet à la décision des autorités du revenu intérieur. CHARLES SMITH, 13 fév—6 Percepteur.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1866

LE 5 du courant, ont été élus Directeurs de cette Banque pour l'année—

MM. JOHN G. GAINES,
P. AVENDANO,
A. CHIAPELLA,
ANT. CARRIERE,
P. FORSTALL,
DOM. LANATA,
W. H. McLEAN

Et, aujourd'hui, à une assemblée des Directeurs parmi lesquels se trouvait M. H. M. Hyams, directeur, représentant l'Etat,—M. John G. Gaines a été élu président à l'unanimité. Eugène Rousseau, caissier. 13fév—6

EN débarquement de la barque Michel, capitaine Mallois, de Bordeaux:

VINS ROUGES EN BARRIQUES.

40 barriques St Gervais 1864;
20 do Seguin do
20 do St Foy do
50 do Ambes do

VINS ROUGES EN CAISSES.

1000 caisses Cessac 1864.
400 do Cenejan do
200 do Fronsac do
1165 do Clairac de Bergé & J. Pelle;
3000 do St Sulpice, Jules Vinard & Co;
300 do St Macaire do

VINS BLANCS EN CAISSES.

205 caisses Graves Begué & J. Pellé;
do Martiller.

SARDINES A L'HUILE.

30 caisses de 100½ marque F Rouget & Co. Nantes
200 do 100½ do Guibery Deslandelles do
100 do 100½ do do

FRUITS A L'EAU-DE-VIE.

30 caisses cerises;
150 do fruits assortis, A. Motelay fils & Co;
35 do prunes Reine Claude do
24 do do de Lorraine, A Buche & Co
9 do poires do
1 do abricots do

PRUNES D'ENTE.

6 caisses de 24 pots (burlu) J Pelé;
4 do de 50 boîtes, [illegible] do.

LIQUEURS.

10 caisses Kermarté de Bieuse.

ABSINTHE.

100 caisses 1re qualité véritable—E. Pernod.

VERMOUTH.

100 caisses Noilly Prat & Co,

BOUCHONS DE S. DÉRANS AINÉ.

9 balles de 10,000 en sacs de 500 bouchons fins et demi fins réguliers;
6 balles de 10,000 fins et demi fins réguliers;
8 balles de 10,000 en sacs de 500 bouchons fins et demi fins pointus;
12 balles de 10,000 fins, demi fins et pointus;

BOUCHONS DE LENARDON FILS.

2 balles de 10,000 en sacs de 500 pour demi bouteilles;
16 do 10,000 de 500 réguliers;
4 do 10,000 de 500 pointus;
2 do 10,000 de 500 demi longs;

A vendre à l'entrepôt ou à l'acquitté par T. BAILLY BLANCHARD Jr. 13 fév—6 38 et 40, Vieille Levée.

ETAT de la Louisiane—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Jean-Baptiste Dénis, par acte passé le 29 décembre 1851 devant George Lugenbuhl, notaire en cette ville, acheta de Pierre Ridell la propriété ci-après décrite;

Attendu que le dit sieur Pierre Ridell a acquis la dite propriété de Mlle Adelaide Brown par acte sous signature privée dûment enregistré au bureau des hypothèques de cette ville;

Attendu que la dite demoiselle Adelaide Brown avait acquis la dite propriété de M. James Leme, aussi par acte sous seing-privé à dûment enregistré au bureau des hypothèques;

Et attendu qu'il y a plus de dix ans que le dit sieur J. B. Dénis alors collecteur de taxes pour le Cinquième District représentatif de cette paroisse, et attendu que le dit sieur Benoît Etienne Dejean comme propriétaire de la dite propriété a été dûment cité au greffier de cette Cour pour un avis conformément à la loi [illegible] la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder, approuvé le 10 mars 1855.

Qu'il soit connu, à toutes personnes intéressées qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme ou de toute autre irrégularité dans la manière que la dite vente a été faite par le dit collecteur de taxes d'Etat, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour toute autre cause devant et par la Législature [illegible] de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans de faire voir [illegible] de la présente monition [illegible].

La dite propriété a été vendue le 12 décembre 1851 par le dit collecteur de taxes d'Etat, en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 3 mai 1847, intitulé "Acte pour pourvoir à un revenu pour le soutien du gouvernement de l'Etat, approuvé le 3 mai 1847 [illegible]".

Description de la propriété ainsi qu'elle est désignée dans le certificat de vente délivré le 12 décembre 1851, par J. B. Dénis, collecteur de taxes d'Etat pour le cinquième district représentatif.

Une certaine propriété située dans l'Ilet No circonscrit, bornée par les rues St-Louis, Canal Carondelet, Claiborne et Derbigny, [illegible] Victor Dejean [illegible] consistant en un lot de terre [illegible]. E. H. LEHMAN, député greffier. 13fév—10 lot 6

Succession de Clara B. Gimpton, No—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Paul Williams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Clara B. Gimpton, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sont dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, 14fév—10 Député greffier.

MARCHANDISES

SECHES.

A. STURZENEGGER & CO.,

35.....RUE DES MAGASINS.....35

VIENNENT D'OUVRIR

LEURS

Marchandises de Printemps,

ET VENDRONT AUX PLUS BAS PRIX POSSIBLES:

CALICO IMPRIMÉ à fond blanc, 7/8 et 9/8;
JACONAT FRANÇAIS ET ANGLAIS;
ORGANDIES do do
GINGHAMS SUISSES à carreaux;
do do unis;
ORENADINE NOUVEAUTÉ;
BAREGE do
MOZAMBIQUE;
CREPE;
ALPACCA;
Et un Grand Assortiment de Soie Noire.

COTONNADE FRANÇAISE Unie;
do ATTAKAPAS;
do FAÇONNÉE;
LISTADOS Bleus et Blancs;
COUTILS Unis et Façonnés.

BONNETERIE FRANÇAISE, ANGLAISE ET ALLEMANDE;
CHEMISES FRANÇAISES ET ANGLAISES;
CORSETS FRANÇAIS ET ALLEMANDS;
MOUCHOIRS MADRAS, en couleur, Pure, Bleu et Noir.

TOILE UNIE par pièces de 12 1½, 16 et 20 pieds;
MOUCHOIRS OURLÉS;
SERVIETTES OUVRÉES;
NAPPES ET SERVIETTES DAMASSÉES;
SERVIETTES Communes et CRASH;

Un Grand Assortiment de MOUSSELINE FRANÇAISE ET SUISSE de 3½ à 4½;
NAINSOOK UNI, à raies et à carreaux;
MULL-MULL;
BATISTE UNIE;
JACONAT UNI;
BRILLANTÉ;
MOUSSELINE pour Musquito-Bars;
MOUSSELINE Damassée et à Carreaux;

Aussi un Grand Assortiment de Marchandises Américaines, telles que:

CALICOS D'ÉTÉ Imprimés 4½ et 7½
COTONNADE RIPKA
COTONS Écrus et Blancs
DUCK
TICKINGS
OSNABOURGS rayés
do à carreaux.
DENIMS &c.

FILÉS DE GEORGIE du No 5 à 12;
SHIRTINGS DE LA GEORGIE
SHEETINGS do

Une Consignation de Mercerie assortie et de Variétés attendues par steamer "Gambia", de Liverpool;

Un Grand Assortiment de DRAPS ET CASIMIRS D'ÉTÉ;
SOIE NOIRE ET SATIN DE CHINE;
JACONAT NOUVEAUTÉ, Français et Anglais;
BAREGE POUR VOILES;
ROUGES D'ANDRINOPLE;
BOBINES.

14fév—1m PP

Perdus ou détournés,

LES BILLETS suivants:

Le billet souscrit, à la Nouvelle-Orléans, le [illegible] [illegible]

[illegible] JAMES H. ADAMS.

Nlle-Orléans, 7 février 1866. 14fév—6

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DÉPART.

M. P. RIME No 45 rue Conti, offre à vendre son stock de ferblanterie en gros lots.

A partir de lundi, 12 février, il vendra un grand assortiment [illegible]. M. P. RIME 45 rue Conti. 12fév—6

A LOUER

UNE excellente maison à étage et dépendances, à l'angle des rues Hospital et Tonti, [illegible]. S'adresser à M. Roy au No 52 de la rue Royale. 14fév—1t

EAU-DE-VIE.

LES soussignés viennent de recevoir [illegible] FINE CHAMPAGNE EAU DE VIE [illegible] de SAZERAC DE FORGE & FILS à Angoulême [illegible]. COUTURIÉ BROS, 8fév—15 17 rue Vieille Levée

BUREAU D'ASSURANCES

DE

HOLMES & BRO.

Rue du Camp, N°92 au premier.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de mer, de rivière et les accidents de voyage.

Cette maison représente les solides compagnies suivantes:

INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.
Capital comptant..........$1,000,000
Actif, plus de..........1,300,000

NATIONAL INSURANCE COMPANY DE BOSTON.
Capital comptant et surplus..........$600,000

MM. HOLMES & BRO sont également agents généraux pour tous les Etats du Sud de la Compagnie d'assurances du Voyageur, de Providence, R. I.

TRAVELLER'S INSURANCE COMPANY DE PROVIDENCE, R. I.
Capital comptant..........$200,000

Cette compagnie assure la vie contre les risques et accidents de voyage et de séjour chez soi.

Toutes les pertes sont réglées à la Nouvelle-Orléans.—MM. Holmes & Bro. ont engagé les services de M. A. Picolet, favorablement connu dans les affaires d'assurance de cette ville. 8 fév—1m

AVIS!

UN Français et sa dame, arrivant d'Europe offrent leurs services, le mari, pour tenir une comptabilité, surveiller une exploitation, soit agricole, soit industrielle ou pour tout autre emploi. La dame, pour donner des leçons de français et de musique dans une famille, et en surveiller les enfants. 8fév—1m 145 rue Royale, chez Mme MAZIC.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison CARRERE & CO., pour les affaires de commission en général. A. L. M. CARRERE. COLIN MACKENZIE.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1866.

M. J. M. Carrère, autrefois de Rio de Janeiro, Brésil, est chargé de notre procuration. CARRERE & CO., Rue Carondelet, No 37. Nouvelle-Orléans, 12 février 1866 11fév—10t

Demande d'un Ouvrier Coiffeur et Postcheur.

ON demande de suite un ouvrier Postcheur, chez FELIX BARON, 9 fév—7 PP 214 rue Baronne, coin Girod.

ENTREPOT DE TAPIS,

No 19......RUE DE CHARTRES......No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c;
TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités couvertures de table et de piano, paillassons, cottes Baguettes d'escaliers, abat-jour, corniches et bandes, que nous offrons à des prix modérés pour le comptant. A. BROUSSEAU. 4 oct—6m

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1866.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée le 5 janvier 1866, des propositions cachetées seront reçues, au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 36, jusqu'à jeudi, 15 mars prochain, inclusivement, pour la fourniture d'une drague, ou pour draguer, des chemins conformes et des moyens de percevoir le péage sur le Canal, le Bayou St Jean et le chemin coquillé; de tous les autres droits et privilèges de Compagnie en vertu de sa charte et des amendements de la dite charte. Les dites propositions devront être faites d'après des spécifications adoptées par la dite Compagnie le 5 janvier 1866, et dont une copie, certifiée par le secrétaire restera affichée, au bureau de la Compagnie, jusqu'au dit 15 mars 1866, inclusivement, afin que les soumissionnaires y aient référence.

Les propositions devront être cachetées, adressées au Président de la Compagnie et marquées respectivement "Propositions pour la ferme du Canal Carondelet, &c." LOUIS GAGNET, secrétaire. 18janv—au 15mars

DROGUES, MEDICAMENTS,

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toute grosseur, [illegible] et qualités.

C. CAVAROC & CO,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE PRODUITS DE BORDEAUX ET DE MARSEILLE,

116..........Rue Royale..........116

CHANGE

A VUE ou à terme, en sommes à la convenance des acheteurs, sur

NEW-YORK,
LONDRES,
PARIS,
AMIENS,
ANGOULEME,
AGEN,
ARRAS,
AVIGNON,
AUCH,
AURILLAC,
ALENÇON,
BAYONNE,
BREST,
BAR-LE-DUC,
BLAYE,
BLOIS,
BEAUVAIS,
BOULOGNE-SUR-MER,
CAEN,
CARCASSONNE,
CLERMONT FERRAND,
CHARLEVILLE,
COLMAR,
CASTELNAUDARY,
CHALONS (Marne),
CARTRES (Tarn),
CAHORS,
DUNKERQUE,
DIEPPE,
ELBEUF,
GRENOBLE,
GRAY,
HAVRE,
LYON,
LAVAL,
LILLE,
LIMOGES,
LIBOURNE,
LORIENT,
LAVAUR,
MARSEILLE,
MULHOUSE,
METZ,
MANS (LE),
MONTPELLIER,
MILHAU,
MONT DE MARSAN,
MANTES,
NANCY,
NIMES,
NARBONNE,
ORLEANS,
PAU,
PERIGUEUX,
PUY (LE),
PERPIGNAN,
QUIMPER,
ROUEN,
REIMS,
ROCHELLE (LA),
RENNES,
RODEZ,
ROCHEFORT,
ROANNE,
STE-FOY-LA-GRANDE [illegible],
VIENNE,
ST-AFFRIQUE,
BAUMUR,
TOULOUSE,
TARBES,
TOULON,
TOURS,
TULLY,
VALENCE (Drôme),
VALENCIENNES.

A vendre par C CAVAROC & Co, 16 jan—1m—2 p s 116, rue Royale.

VIN ROUGE EN BARRIQUES.

MILLE barriques bon vin rouge ordinaire,
100 do Côtes de France, bon ordinaire,
60 do Cantemerle,
20 do Château Dillon F. 8.
50 1½ do do do do.
En débarquement et au magasin, à vendre par C CAVAROC & Co. 16jan—1m 2 p s 116, rue Royale

VIN ROUGE EN CAISSES.

TROIS mille caisses vin rouge St Loubes,
2,000 do do Ste Estèphe,
100 do do Château Terrefort F. 8.
5 do do Chateau Margaux do 1855,
8 do do Chateau Lafitte do do,
6 do do Chateau Latour do do
En débarquement et en magasin, à vendre par C CAVAROC & Co. 16janv—1m 2 p s 116, rue Royale

HUILE D'OLIVE J. PLAGNIOL.

DEUX mille cinq cents caisses huile d'olive J Plagniol.

En magasin et à vendre par C CAVAROC & Co. 16janv—1m 2 p s 116 rue Royale

SARDINES A L'HUILE.

QUATRE VINGTS caisses 100 ½ Sardines à l'huile, Nantes.
10 do 100 ¼ do do
10 do 100 ½ do do
10 do 100 ¼ do do J Lefranc
10 do 100 ½ do do do

En magasin et à vendre par C CAVAROC & Co. 16janv—1m2 ps 116 rue Royale

DIVERS.

14fûts Eau de vie Poitou—Sherry—Madère,
20 caisses Bourgogne, Commerton, Clos Vougeot—Romanée—Nuits, marque Louis Latour et Cie Lagé Bouchard, [illegible]
100 caisses Vermouth Noilly Prat & Co
12 paniers Cognac, Cunet père et fils 1802;
12 paniers do do
6 paniers do Amanin Pettit 1800
12 paniers do Cunet père et fils 1802

En débarquement et en magasin, à vendre par C CAVAROC & Co. 16janv—1m 2 p s 116, rue Royale

BRIQUES DU PAYS.

UN million cinq cent mille briques du pays.

A vendre par C CAVAROC & Co. 16janv—1m 2 p s 116, rue Royale

VIN BLANC

QUARANTE barriques vin blanc Haut Sauterne.
60 barils do Sauterne
120 caisses do Château Carsan,
50 do do Haut Sauterne F. 8.
[illegible] do

En magasin et à vendre par CAVAROC & Co. 16janv—1m 2 p s 116, rue Royale

Département des Travaux Hydrauliques,

Banque du Commerce de la Nlle Orléans,

3 février 1866

UNE élection de Directeurs de cette Compagnie pour l'année, à partir du 1er lundi de mars prochain, aura lieu au bureau de la Banque Dessles [illegible], lundi, 5 mars [illegible], de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. S E PERCY, 3 fév—6 mrs Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane,

A l'angle des rues Camp et Gravier,

UNE élection de Directeurs pour l'année à partir du deuxième lundi de mars prochain aura lieu au bureau de cette Compagnie, le LUNDI 5 MARS 1866, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. J. P. ROUX, 8fév—td15 Secrétaire.

SUCCESSION DE CHAS. C. COLLINS,

LES personnes qui doivent à la succession de feu Chas C. Collins sont requises de régler sans délai, et celles qui ont des réclamations contre elle sont priées de les présenter dûment légalisées. A. CARRIERE, 27jan—1m 25 rue Bienville, entre Chartres et Vieille Levée.

HOTEL DE L'EUROPE

21, East Houston Street, coin de Crosby,

Situé à un demi-bloc de Broadway.

Mmes H. CHOL ET F. PRATS,

CUISINE FRANÇAISE.

26déc—3m—2ps

VINS, SARDINES,

HUILE D'OLIVES, ETC.

200 barriques vin de Narbonne;
[illegible] do do Bordeaux;
250 caisses sardines à l'huile;
100 do huile d'olive Bouche, uperfine.

En magasin, 22 rue St-Louis. A vendre par L. GRAND & CO. 16 jan—1m 8 rue Carondelet.

TRAITES A VUE ou à TERME

SUR LE

COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE PARIS.

A vendre par L. GRAND & CO. 16 jan—3m 8 rue Carondelet.

Compagnie Hazard de Poudre.

NOUS venons de recevoir directement des Hazard Powder Mills, un petit lot de poudre de carabine en boîtes en fer blanc de une et une demi livre, en barillets et quarts de barillets. Nous la vendrons à bon marché. S. MAUNSELL & CO., 7fév—2 d Rue de Chartres, No 21.

AVIS.

LE soussigné, Marchand-Commissionnaire à la Nouvelle-Orléans, se charge de la vente de toutes sortes de marchandises par commission. Il sollicite respectueusement le patronage du public et de ses amis. T. BOUTTÉ, 6fév—1m Rue Dumaine, Nlle-Ibérie.

AVIS.

LES soussignés ont transporté leur bureau au No 184 rue Commune, entre Carondelet et Baronne. 6 fév—10 f PLAUCHÉ & WILTZ.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—février 1866.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	F
Bel, Jean.	Fisne, Pierre (conscrit).
Bertin, Alfred.	Ferrandou, Victor.
Basile (Mme) née Madeleine Juge.	G
C	Geisert, George.
Crétin,	H
Clavery, B.	Héquet, Emile
Cousin, Louis.	Harent, Delpanne.
Condere, Jeanne Georgine et Catherine Adeline.	L
Coudray, Adolphe (de St-Marinville, La).	Laudreau, Célestin.
Chopin, Benjamin (Mme Vve).	Lustig, E (Mme).
Cassenavette (commis-négociant).	Lafitte, Jean.
D	Laville, Henri
Duvilliers, Jules-Philippe.	M
Devieille, Jean, Jean-Pierre et Marie.	Mauboules, Jean.
De Charmolin, Paul.	Millot (Mme), née Baudet.
Deloriens, Pierre.	Maréchal, Antoine (jardinier).
Destoriel (charpentier).	Muller, Barthélemy dit Xavier.
Duncan Kennedy.	Manily, Jean-Emiland.
De Montroud.	P
Desmousseaux, Louis-Pierre.	Picaper, Louis.
De Silva, Antoine.	Prignot (Mme Vve), née Balder
Dilly, Jean.	Pétitat, Armand.
E	Pocholé, A.
Emerling (Mme Vve), née Anais Dreville.	R
Estrade, Dominique.	Ramieu, Alexandre.
Einholtz, Clotilde (Mme).	Rigoulier, Joseph-Auguste-Blaise.
	Raynaud, Antoine.
	S
	St-Ange.
	W
	Wagner, Jean.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St. Louis, No. 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1fév

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1866

LE 22 janvier dernier, à une élection de Directeurs de cette Banque, ont été dûment élus:

MM. J. U. Lavillebeuvre,	J. M. Lapeyre,
Jno A. Stevenson,	Jas Reed,
A. D. Grieff,	R. Brugier,
Elijah Peale,	T. C. Twitchell,
Paulin Durel.	

Et, hier, à une assemblée des Directeurs, M. J. M. LAPEYRE a été élu Président à l'unanimité.

Par ordre, L. BERNARD, caissier. 8fév—12 f p s

AVIS AUX CULTIVATEURS,

PROPRIÉTÉS RURALES

A affermer en lots à la convenance des cultivateurs, par bail d'un an et 2 ans, soit à prix d'argent soit moyennant moitié de la récolte.

Il sera fourni aux cultivateurs un logement pour eux et leurs familles, et l'usage des animaux et instruments aratoires nécessaires.

S'adresser à LEON LAUGRIN, notaire public, 9 fév—7 PP 144, rue Royale.

INSTITUT LOCQUET,

Pensionnat et externat de Demoiselles,

Rue St-Charles Nos 212 et 214 et rue du Camp No 201, entre les rues Julie et St Joseph.

Pour les prospectus où l'on trouve les conditions, &c, s'adresser à la Principale, au No 212 de la rue St-Charles. 8 fév—6m

AUX PHOTOGRAPHES.

EXCELLENTE OCCASION

A vendre, une galerie au complet, sur la côte, à un poste militaire, et parfaitement située. Le propriétaire ayant d'autres occupations s'est décidé à la fermer. On peut y faire de $30 à $40 par jour avec de l'attention. S'adresser à A. BRAUHN, 9fév—6 rue Carondelet No 15

P. J. PAVY,

Facteur de Coton

ET

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

Rue Royale, No. 8.

SOIERIES

HAUTE-NOUVEAUTE

AU-DESSOUS

DU

PRIX COUTANT.

PAR SUITE DE L'ACCIDENT ARRIVÉ AU

Steamer GEO. CROMWELL.

NOTRE MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE SOIERIES, ARRIVÉ EN RETARD DE 3 MOIS.

Sera vendu, à partir de LUNDI 19 courant

à 50 p. 010 de Réduction des Prix ordinaires.

J. LEVOIS & CO.,

11 fév—6 Angle Bourbon et Canal.

IMPORTATION DIRECTE

MARCHANDISES

DE PRINTEMPS,

A VENDRE EN GROS.

Aux conditions les plus avantageuses.

20 caisses INDIENNES fond blanc 6½
2 do do bon et blanc de Rouen,
10 do PERCALES Gros Odier et Steinbach,
4 do BRILLANTES Camaïeux,
10 do JACONATS Dolphus Mieg,
20 do do unis,
6 do ORGANDYS Koechlin et Gros Odier,
2 do INDIENNE imprimée pour rideaux,
1 do do rouge Andrinople,
1 do do jaune et bleu uni.
6 balles COTONNADE française forte,
5 do do do légère,
2 do do do façon Attakapas,
2 malles MADRAS pure,
4 do do deuil,
2 do do pagnes,
2 caisses CORSETS,
1 do BRASSIÈRES brodées,
GRENADINES Nouveautés,
MOZAMBIQUES do
LINOS GLACÉS,
ALPACAS—FLORENTINE—ETAMINE—CHALLY
ALEPINE.

6 caisses COUTILS nouveauté,
2 do DUCK uni,
2 do DRAP d'été,
1 do MERINOS grain de poudre,
1 do DRAP [illegible]
1 do TWEED
1 do DRAP [illegible]
1 do do quadrillé noir et blanc,
1 do CHEMISES Charvet,
4 do PARFUMERIE Montpelas et Pinaud,
2 do PARAPLUIES 32 et 36 pouces,
10 do CHAUSSETTES françaises,
100 dous BRETELLES Guyot.

J. LEVOIS & CO.,

11 fév—4 f A l'angle des rues Canal et Bourbon

Dispensaire et Maison de Santé

DE LA RUE BARONNE,

A l'angle des rues Baronne et Girod.

CET établissement qui vient d'être considérablement agrandi peut maintenant recevoir des malades en chambres particulières.

Médecins—MM les Docteurs Trudeau et Formento. Pharmacien—M. J. Lamerville. Consultations de 10 h. A. M à 2 h. P. M. 15janv—1m

J. Moreau Martin, Jno F. Butts, E. H. Maistre d'Opelousas, commandite.

MARTIN & BUTTS,

FACTEURS DE COTON

ET

Marchands-Commissionnaires.

Bureau, rue Gravier, No 172, au premier, 19 jan—3 m Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Des souscriptions au fonds capital de la compagnie ci-dessus seront reçues dans nos bureaux à partir de LUNDI 6 novembre.

FIKE, LAPEYRE & BROTHERS

nov [illegible]

LAMBERT & COMMAGERE,

SUCCESSEURS DE

X. LAMBERT,

Importateurs et Marchands d'Eaux-de-vie françaises vins, liqueurs étrangères et américaines.

4 jan—3m Rue des Magasins No 52, Nlle-Orléans

N. VIGNIE,

Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIERES, TERRAINS RUS,

Habitations, et terres en général.

Bureau, Passage de la Bourse, No 41, près de la rue de la Douane. [illegible]

CESAIRE FASSY,

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE.

Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c.

ET

MARCHAND EN BOIS-MERRAINS,

168, rue St Louis,

1er jan—1m *Nouvelle-Orléans.*

PERDU.

LE certificat No 1,330 pour cinquante actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle Orléans, émis le 2 décembre 1865 en faveur de W. A. Gasquet, a été perdu. Avis est donné qu'on fera une demande à la compagnie [illegible] BOULIGNY & ESCLAPON. 2jan—6m—1ps

BONNE PRISE.

No77..........RUE GRAVIER..........No77

Importateurs

DE PRODUITS DE CUBA,

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

Seuls agents, en cette ville,

De la Célèbre Fabrique de Cigarettes

"LA HONRADEZ!"

Ils ont constamment UN STOCK FRAIS.

SORNIO & FRERE, 15déc—1m 16 fév Rue Gravier, No 77.

CHARBON, CHARBON.

Pittsburg à $1 25 le baril, livré.

ANTHRACITE, GROSSEUR pour les hôtels, les restaurants, &c, livré au plus bas prix du marché, par D. STICKNEY. 6fév—10 rue Carondelet, No 6.

Victor Pessou,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS

Rue de la Vieille-Levée, No. 33,

10jan—3m NLLE-ORLEANS

AVIS AUX

EMIGRANTS EUROPEENS

100 FERMIERS trouveront à s'engager immédiatement au No 144, rue Royale.

Il leur sera fourni tout ce qui est nécessaire à l'exploitation d'une habitation, et ils recevront en paiement la moitié de la récolte. ST. L. DESTEZ. 21janv—[illegible]

DUMONTEIL & VILLERE,

Négociants-Commissionnaires,

COURTIERS DE MARCHANDISES,

RUE FRONT-LEVÉE, No. 27,

ONT toujours à vendre du riz, du sucre, du café de Rio et de la Havane, des whiskys, des eaux-de-vie françaises et américaines, des sardines, des fruits à l'eau-de-vie, des vins de toute espèce, et des produits de la Havane, etc. 8 jan—6m

MM. A. V. ROMAIN ET J. GENTIL

SE proposent de fonder une INSTITUTION à la Nouvelle-Orléans pour un nombre limité d'Elèves. Cette Institution s'ouvrira aussitôt que le nombre demandé sera atteint.

Indépendamment des Cours qui sont suivis dans les Collèges américains, il y aura un Cours préparatoire pour les jeunes gens que les parents destinent aux Universités d'Europe.

Le Cours Commercial sera aussi l'objet d'une attention particulière.

Pour informations plus détaillées, s'adresser à M. Romain, au bureau de MM. Titus et Gravenny, No 3 rue Tchoupitoulas. [illegible]

GRIMA & STARK,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 5, au premier.

FÉLIX GRIMA

AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.

T. O. STARKE,

NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE.

18 nov—3m

MISCHE & CO.,

(Successeurs de BARRETT & HUBER),

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS,

Rue Poydras, No 71,

ONT constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitation—qu'elle recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude. [illegible]

CORS, OIGNONS, ONGLES DIFFORMES, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, déplacement du tarses et toutes les différentes maladies du pied guéries par le Dr S. M. BARNETT chirurgien pédicure, rue CANAL No [illegible]. Toutes les connaissances médecins et chirurgiens [illegible]. Il parle le français, l'espagnol, l'allemand et le portugais. 10oc—1m

GEO. O. GARNER, marchand de comestibles en gros et marchand commissionnaire, rue de la Commune No 62 et rue du Canal No 44, s'étant associé les services de MM. GOODRICH et GEO. S. RAILEY, et devant marchand de comestibles en gros et marchands commissionnaires de cette ville, est prêt à remplir tous les ordres, pour familles et habitations, aux prix du marché. 17déc—3m

COLLEGE DE COMMERCE ET DE TELEGRAPHE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN,

Rue Carondelet, No 33, Nlle-Orléans, Lne.

LE cours embrasse la calligraphie, la télégraphie, la tenue de livres, le lot commercial, les calculs, en un mot tout ce qui a trait au commerce et à la télégraphie, à l'aide de banques, bureaux de télégraphie.

Le droit acquis d'assister au cours donne l'entrée dans quarante-cinq collèges.

Il y a des classes du soir pour ceux qui ne peuvent y assister dans la journée.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau du collège ou envoyer demander le journal du collège.

18janv—3m

AVIS

Aux Contribuables de l'Etat.

TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1865 et la licence de 1866 sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

V. GERODIAS,

Percepteur des taxes d'Etat, 2e District de la Nouvelle Orléans. Bureau, rue St Pierre, No 8, bâtiment Pontalba. 1er fév—[illegible]

MAGASIN D'HABILLEMENTS

DU DERNIER GENRE

DU

CRESCENT CITY

ROBERT PITKIN.

Rue du Camp, Nos 13 et 15.

En face de l'entrée réservée aux dames au City Hotel.

Un grand Stock de HABILLEMENTS du dernier genre.

HABILLEMENTS de jeunes Gens et d'Enfants

CHEMISES,
COLS,
CRAVATES,
CHEMISES de peau,
BRETELLES,
CHAUSSONS,
MOUCHOIRS,
&c, &c.

MALLES, VALISES, SACS de voyage et PARAPLUIES.

Il faut les vêtements [illegible] et dans un goût qu'[illegible] rien à désirer. 21janv—1m

J. M. STHERLIN, ci-devant de Danville, Va.	W. T. SUTHERLIN à Danville, Vir.
J. B. WARREN, ci-devant deMontgomery, Ala.	J. F. CALLAWAY; ci-dev. de Wt[illegible] Vir

AGENCE DE MANUFACTURES DE TABAC.

SUTHERLIN, WARREN & CO.

Négociants Commissionnaires,

Rue Gravier, Nos 105 et 107,

Nlle-Orléans, Lne.

Nous faisons des avances libérales sur les consignations de coton et toute espèce de marchandises.

Nous remplissons avec un soin particulier les ordres qui nous sont envoyés. Nous avons actuellement en magasin (à notre entrepôt, aux Nos 105 et 107 de la rue Gravier), après recevoir journellement et directement des fabriques, un fort stock complet de TABAC à fumer, à chiquer, à priser, de cigares, &c., c'est le plus considérable qui ait été encore offert dans cette ville. Il se compose de tabac clair et foncé en livres et demi livres, en médium, en gold bars et morceaux de poche, tordu, clairs et foncés, 10, 12 et 16 morceaux à la livre; tabac de marine et en qualité pour l'exportation. Nous avons [illegible] de tabac à fumer, toutes les marques célèbres: SCAROFALETTA, EXCELSIOR, MAYFLOWER, KILLICKENICK, BIG INGIN, ELEPHANT, &c, &c.

Nous avons également en magasin: 700 barils Whisky Boyle's Rose, Pike's Magnolia, vieux Bourbon Kentucky, vieux Rye de Finch, de deux à dix ans, vieille Eau-de-vie Hennessy, Cognacs et Vins, Champagne Heidsieck et Kraig, Sherry, Oporto et Madère. Le tout est offert au commerce aux plus bas prix de manufactures. Adressez-vous à nous. 15déc—1m

MEDICAMENTS SPECIAUX

Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes; traitement facile à suivre en secret, même en voyage

Injection et liqueur.

Sirop dépuratif.

M. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre

SIROP PECTORAL.

Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

M. BATTIER, pharmacien, 27 nov—1m PP encoignure Dauphine et St Pierre

AGENCE D'IMMIGRATION.

54, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de la compagnie de Commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des présent des contrats pour l'émigration de travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine. 21janv—1m

J. L. COLE,

(Ancien Juge de la Cour Suprême de la Louisiane),

AVOCAT,

—BUREAU—

A l'angle des rues Camp et Gravier,

8janv—1m Au-dessus de la Banque du Canal.

PROPRIÉTÉS FONCIERES.

JUSTE FONTAINE COURTIER. No. 12, rue Royale, au premier,

Se charge de la vente et de l'achat de propriétés de la ville et de la campagne—Les titres sont garantis.

Ceux qui ont des propriétés à vendre ou de l'argent à emprunter sur hypothèque, trouveront bien de s'adresser à ce bureau.

OPTOMETRE!

Correction de vues anormales.

LE PROFESSEUR NAUK opticien de l'Ecole Polytechnique de Berlin (Prusse), est [illegible] rue Royale, [illegible] de Canal. [illegible] Davis et d'autres. [illegible]

CHARLES LOEFFLER,

Poseur d'installations de Gaz.

Rue de Chartres, No 22 entre les rues St Louis et Toulouse,

A constamment en magasin—candélabres, branches, etc. pour gaz et bois de charbon, tuyaux et installations. Les ordres transmis de la campagne sont remplis sans délai. 15 fév—3m

LEON QUERVILLE,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS

Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

17............Rue St-Louis............17

12 jan—1m Nouvelle-Orléans

DEMANDE.

On demande deux personnes capables accoutumées à faire des chemises et travailler à la machine à coudre de Wheeler & Wilson; deux personnes pour faire et faire ses boutonnières. On sera donné les prix les plus élevés. L'ouvrage est généralement donné par pièce. On demande aussi une bonne d'enfants. S'adresser au No 13 de rue D[illegible]rbigny. 14fév—1m

JACOB OTT, Entrepreneur

REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 31, rue de Tivoli, chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

O. B. GRAHAM & CO,

130..........RUE GRAVIER..........130

Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—Agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui comprend—Toile à linge primée, toile à draps d'Irlande, toile à drap, toile à chemises, [illegible] tissus de chanvre, [illegible]. 3janv—1m

Toile patentée pour les Toits.

A bon marché, durable et aisément appliquée.

PEINTURE PATENTÉE

POUR LES TOITS,

ARTICLES POUR TOITS EN GRAVIER,

FEUTRE ET POIX POUR LES TOITS.

—Constamment en magasin—

Fabrique commerciale pour peintures.

PEINTURE BLANCHE ET PEINTURE ZINC

UN FORT STOCK DE

Vernis, Huiles, Papier ciré, Articles de peintres et d'artistes, Peaux de chamois et articles pour [illegible]

Fleurs en cire.

Seule agence pour la vente des articles de PHOTOGRAPHES, D'OLDEN ET SAWYER.

PRODUITS CHIMIQUES FRAIS POUR LA PHOTOGRAPHIE.

FRANCIS HUMPHREYS,

Rue Royale, No 63, Nlle-Orléans, (Lne)

8janv—1m.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transporté son bureau du No 6 de la rue Vieille Levée au No 25 de la rue Bienville,

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 25 de la rue Bienville, entre les rues Vieille Levée et Chartres. 19 nov

Dr BERJOT,

De la Faculté de Paris,

DONNE des consultations gratis tous les jours de 11 A. M. à 1 P. M., en français, anglais et espagnol, à la pharmacie de Moll & Co, encoignure Toulouse et Vieille Levée. 12jan—1m

NOUVELLE PHARMACIE.

OSCAR ROBIN.

Apothicaire et Droguiste.

48..........Rue ROYALE..........48

Et encoignure des Anes et Villeré.

Vient d'ouvrir un vaste assortiment de Drogues de Médecines, de Chimie et de Médecines brevetées, tant de l'Europe que du pays, qu'il offre à vendre aux détaillants et aux habitants aux plus bas prix du marché. Toutes ces articles sont FRAIS et PURS, et garantis tels. Il tiendra constamment des produits des meilleurs, des teintures et des brosses à peindre. Aussi un assortiment de PARFUMERIE française et américaine, savon, toilette, [illegible] &c, &c. 1er fév—1m

J J. ALBERT,

No 14, RUE BOURBON,—Au premier,

OFFRE à vendre, en gros, à des prix très modérés, un grand assortiment de chapeaux feutre français, pour hommes, enfants et enfants. 9janv—1m

A LOUER OU A VENDRE—Une habitation à 3 milles au-dessous de cette ville, et sur le fleuve, mesurant 4½ arpents de face, sur 40 de profondeur, avec établissements, &c. Cette terre est parfaitement adaptée pour être un jardinage, &c.

Conditions libérales.

S'adresser au No 13, rue Conti. 1er fév—1m.

JOHNSON, DENIS, BERAULT & LEGENDRE,

AVOCATS,

16, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans,

ET

Paroisse St.-Jacques.

LES soussignés se sont associés pour l'exercice de leur profession dans les Cours de la Nouvelle-Orléans. Ils exerceront également dans les Cours des Districts Judiciaires, comprenant les paroisses Jacques, Ascension, Assumption, Lafourche, Terrebonne, et Ste Marie, ainsi que les paroisses Iberville, et Est et Ouest Baton Rouge.

CHARLES ANDREW JOHNSON,
HENRY DENIS,
ST-MAURICE BERAULT,
EMILE LEGENDRE.

20 janv 2 PP et [illegible]

ENTREPOTS DE VIN.

A LOUER—De grands et bons entrepôts de vin, s'adressant au No 300 de la rue de Chartres. 1fév—1m